

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux novembre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Vornay, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Olivier, Maire.

Présents : Mmes COLLIOT Aline, DUBOIS Rolande, ROBERT Magali,
M.M. FONTAINE Gilles, LOISEAU Sébastien, RIVALAIN Ludovic, TUAILLON Jacques.

Excusés : Mmes BERTON Marie-Caroline (pouvoir à Mme COLLIOT), CAULLIER Michèle (pouvoir à M. LOISEAU)
FRANCY Marie-Noëlle, LAMELOT Noëlle.
MM. CHARLES Cyldric ((pouvoir à M. TUAILLON), LOISEAU Ludovic (pouvoir à M. DUBOIS), MUFRAGGI Laurent (pouvoir à M. FONTAINE)

Secrétaire de séance : Mme COLLIOT Aline

Le compte rendu de la séance du 20 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDUS DES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

SDE : Ludovic Rivalain

- Gestion de la qualité de l'air dans les locaux scolaires.
- Concours écologie auprès des élèves de CM1 et CM2.
- Arrivée d'un nouveau DGA (Directeur Général Adjoint).
- Budget 2019 : 13,5 millions d'euros consacrés à l'entretien.
- 97 bornes électriques mises en place sur 100 budgétisées.
- Référencement en géolocalisation des réseaux BT.
- Aide au financement de véhicules électriques pour les communes.

SMERSE : Sébastien Loiseau – Jacques Tuillon

- Rapport annuel
- Travaux à venir : puits de Verneuil, chemin à empierrer ; projet bâche de reprise vers St Satur/Ménétréol ;
- Modification des statuts.

SIAB3A : Aline Colliot

- Protection des données informatiques.
- Modification de la durée des amortissements.
- Recrutement d'un stagiaire en soutien au technicien pendant 7 mois.
- Travaux effectués : retrait d'embâcles à St Just...
- Site internet en service.

ENEDIS : Gilles Fontaine – Jacques Tuillon

Réunion du 27 septembre à La Guerche-sur-L'aubois :

- Contrat signé pour 30 ans avec le SDE
- Installation des compteurs « Linky » sur Vornay en mars 2019

JOURNEE DEFENSE : Gilles Fontaine

Séminaire le 8 novembre à Bourges à l'adresse des Maires et des Correspondants Défense :

- Seules 35 communes/290 étaient représentées.
- Arrivée du nouveau DMD : Général BALDI
- Ouverture d'un nouveau musée de l'armement vers 2025-2028.
- Mme LEFELLE, Directrice de l'ONAC part en retraite.

-

Commission Culture de La Septaine : Rolande Dubois

- Commémoration du Centenaire 14/18 « La Septaine se souvient » : plusieurs manifestations ont été organisées et appréciées
- Site « La Septaine » disponible.

Conseil d'Ecole : Rolande Dubois

- 136 élèves fréquentent les écoles du regroupement Annoix-Crosses-Jussy-Champagne-Vornay
- Nombreuses réclamations des parents d'élèves : accompagnateurs dans les bus, rideaux à Vornay, ménage des locaux à Crosses...

Les communes ne sont pas concernées puisque le fonctionnement des écoles est une compétence de la Communauté de Communes de La Septaine.

La Septaine : Olivier Dubois

- Dissolution du Pays de Bourges.
- Remplacement au SIRDAB : délégués de la Septaine.
- Adhésion à la Fondation du Patrimoine.
- Compétence eau et assainissement reportée en 2026.

DELIBERATIONS

DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE BOURGES. TRANSFERT DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES SERVICES DU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE BOURGES AU PETR

Considérant que la dissolution du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges peut être prononcée sur demande motivée de la majorité des membres du syndicat mixte du "Pays de Bourges" soit, plus de 35 membres, que les membres du syndicat peuvent demander le transfert de l'actif, du passif et des services au PETR afin de garantir la continuité des actions conduits par le syndicat, que ce transfert devra être prononcé par arrêté préfectoral lors de la modification des statuts du PETR,

Dans la perspective de la transformation du SIRDAB en PETR et de la modification de ses statuts,

Les membres du conseil municipal sont sollicités pour :

- demander à Mme la Préfète la dissolution volontaire du Syndicat Mixte de développement du Pays de Bourges
- proposer le transfert de l'actif, du passif et des services du Syndicat Mixte de développement du Pays de Bourges au PETR lors de la mise à jour de ses statuts.

Par 13 voix pour, le conseil municipal décide :

- de demander à Madame la Préfète la dissolution volontaire du Syndicat Mixte de développement du Pays de Bourges
- de proposer le transfert de l'actif, du passif et des services du Syndicat Mixte de développement du Pays de Bourges au PETR

SMERSE : MODIFICATION DES STATUTS : REDUCTION DE PERIMETRE, TRANSFERT DU SIEGE, DISPOSITIONS FINANCIERES

VU l'arrêté préfectoral du 24 mai 1988 modifié portant création du syndicat mixte des eaux de la région sud-est de Bourges (SMERSE),

CONSIDÉRANT qu'un syndicat membre du SMERSE n'adhère au SMERSE que pour lui acheter de l'eau et continue d'exercer les compétences qu'il aurait dû transférer au SMERSE ;

CONSIDÉRANT que le retrait du syndicat, du SMERSE, sera sans incidence financière et patrimoniale, une convention d'achat d'eau sera passée entre eux ;

CONSIDÉRANT que la rédaction des compétences du SMERSE concernant notamment la production d'eau potable, est reportée à 2019 afin d'évaluer les effets de la loi du 3 août 2018 sur le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de régulariser l'article 3 des statuts relatif au siège du syndicat et de d'actualiser les autres articles ;

Sur une proposition formulée par le *Président*, le comité syndical du SMERSE s'est réuni le 18/10/2018 pour décider les modifications statutaires suivantes :

1. article 1^{er} : retrait du SMIRNE ;
2. article 3 : le siège du syndicat est fixé 12 bis, rue de St Firmin à Brécy ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide par 13 voix :

- de donner un avis défavorable au retrait du SMIRNE du SMERSE ;

Décide par 13 voix :

- de donner un avis favorable au transfert du siège ;

Décide par 13 voix :

- de donner un avis défavorable à la modification des autres articles des statuts tels qu'annexés à la délibération du SMERSE

EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES CHEMINS

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'offre du Crédit Agricole Centre Loire pour les travaux de réfection des chemins.

Caractéristique du prêt :

- montant : 19 000 €
- Durée : 4 ans
- Frais de dossier : 50 €
- Taux fixe : 0,59 %

Il autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

La commission communale "bâtiments" se réunira prochainement afin d'examiner deux dossiers de l'église :

- avec l'Architecte pour le rendu de l'étude de diagnostic.
- avec l'association "Vornay-Histoire et Patrimoine" pour le projet de signalétique à poser en extérieur.

Le Maire,
Olivier DUBOIS



La secrétaire de séance,
Aline COLLIOT

